



Bruxelles, le 7 novembre 2018

Les employeurs enterrent la concertation sur la pénibilité dans le secteur privé

Les interlocuteurs sociaux se sont réunis ce mercredi au Conseil National du Travail pour aborder une nouvelle fois le dossier de la reconnaissance de la pénibilité pour les travailleurs du secteur privé.

La CSC, la FGTB et la CGSLB ont dû constater avec amertume l'absence de volonté de certaines organisations patronales de trouver un compromis, lequel permettrait aux travailleurs avec une carrière dans des fonctions pénibles de bénéficier d'une pension anticipée en raison de la reconnaissance de la pénibilité de leur fonction. Pourtant, un travail constructif avait été effectué pendant plusieurs mois en vue de l'élaboration pratique des quatre critères. Cet échec des négociations démontre donc une nouvelle fois la vacuité du plan de réforme des pensions du ministre Bacquelaine.

Pour rappel, quatre critères devaient permettre d'évaluer la pénibilité au travail: l'organisation du travail, les contraintes physiques, la charge mentale et émotionnelle et les risques de sécurité élevés. La reconnaissance d'un ou de plusieurs de ces critères devait permettre à un travailleur de « lever le pied » à un âge raisonnable afin de profiter plus tôt d'une pension décente. Depuis des mois, les organisations syndicales ont proposé d'affiner ces critères de manière objective, scientifique et dans une perspective constructive. Le banc patronal s'est quant à lui évertué à limiter au maximum la reconnaissance de la pénibilité.

Que ce soit autour de la table de la concertation sociale, lors de l'appel de milliers de travailleurs le 2 octobre ou lors de la distribution du journal des pensions : les organisations syndicales n'ont cessé d'alerter les employeurs, le gouvernement et l'ensemble de la population sur le danger que représente la non-reconnaissance de la pénibilité au travail. Malgré nos appels à trouver une solution juste et digne pour des milliers de travailleurs avec une carrière pénible, le banc patronal et le gouvernement se sont enfermés dans une approche restrictive, arbitraire et budgétaire de la gestion des fins de carrière et ce en dépit de l'avis négatif du Conseil d'État qui remet en cause des points fondamentaux du projet de loi.

La reconnaissance de la pénibilité au travail devait, selon le ministre des Pensions, représenter une compensation au relèvement de l'âge de la pension à 67 ans et à l'instauration de critères plus stricts pour la prise de pension anticipée. Au final, il n'en sera rien. Pire, les travailleurs et les travailleuses qui se verront reconnaître une situation de pénibilité pourront partir un peu plus tôt, mais avec beaucoup moins de pension.

Les organisations syndicales appellent le gouvernement à revoir profondément sa copie et à ne pas rester sourd à l'appel des travailleurs.

Plus d'informations:

François Reman (CSC): 0488 25 78 41

Nicolas Deprets (FGTB): 0491 52 22 77

Didier Seghin (CGSLB): 0473 78 06 18